

Le Mot de l'équipe municipale



L'année 2020 se termine... après nous avoir infligé son cortège de difficultés sanitaires, économiques, sociales. Nous sortons progressivement d'une période qui a vu l'atteinte à la santé de nos proches, le confinement, la distanciation sociale, la limitation de nos activités... Au moment où l'année 2020 touche à sa fin, c'est le moment d'adresser une pensée solidaire et affectueuse à toutes celles et à tous ceux qui ont souffert de cette situation, ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui ont répondu « présent » pour soigner et continuer à faire vivre notre territoire.

Après l'hiver, vient le printemps ! L'année 2021 s'annonce !

Nous vous souhaitons, à vous et à vos proches, une année fructueuse, sereine, active, une année de réconfort après les épreuves que nous venons de vivre.

Nous nous souhaitons collectivement une année riche de projets, une année pour avancer dans le développement de Saint Izaire, dans l'amélioration et la dynamisation de notre cadre de vie.

Prenez soin de vous et de vos proches !

Bonnes fêtes à toutes et tous !



Sommaire

- P.1
Le mot de l'équipe municipale
- P.3
Infos mairie
- P.5
Compte-rendu des conseils municipaux
- P.7
La vie locale
- P. 11
L'agenda

Infos Mairie

Ouverture mairie

Du lundi au vendredi de 14 à 17 heures
Tél : 05.65.99.40.31
Permanence des élus : le samedi : 10h - 12h
www.saint-izaire.com
mairie.st-izaire@wanadoo.fr

Recensement militaire

Les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie au cours du trimestre qui suit leur 16^{ème} anniversaire.

Inscription sur les listes électorales

Suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU), via le site www.service-public.fr la personne pourra s'inscrire ou contacter la commune pour s'inscrire sur la liste électorale.



La commune dispose de 3 défibrillateurs :
1 à Saint-Izaire à côté de l'Auberge de La Valette,
1 à Faveyrolles sous le préau de l'ancienne école,
1 à Salelles sous le porche de l'église

Congé mairie :

Elle sera fermée
du 21 /12 au 03/01

RECENSEMENT INSEE :

L'enquête de recensement est reportée en janvier 2022 suite à la crise sanitaire.

Horaire déchetterie de Saint-Affrique :



Pour les particuliers et les professionnels sans rendez-vous

Été :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 19 heures
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Hiver :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18 heures
Samedi de 9h à 12 h et de 14h à 18 heures



Info mairie suite

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
25 novembre 2020

Les violences au sein du couple

- ⇒ 146 femmes ont été tuées par leur partenaire ou ex-partenaire
- ⇒ 27 hommes ont été tués par leur partenaire ou ex-partenaire
- ⇒ 25 enfants mineurs sont décédés, tués par un de leurs parents dans un contexte de violences au sein du couple

84% des morts au sein du couple sont des femmes. Parmi les femmes tuées par leur conjoint, 41% étaient victimes de violences antérieures de la part de leur compagnon. Par ailleurs, parmi les 21 femmes ayant tué leur partenaire, 52 % avaient déjà été victimes de violences de la part de leur partenaire.

Source : « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple. Année 2019 », ministère de l'Intérieur, délégation aux victimes.

En moyenne, le nombre de femmes âgées de 18 à 75 ans qui, au cours d'une année, sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles commises par leur conjoint ou ex-conjoint, est estimé à 213 000 femmes.

L'auteur de ces violences est le mari, le concubin, le pacsé, le petit-ami, ancien ou actuel, co-habitant ou non.

- ⇒ 7 femmes victimes sur 10 déclarent avoir subi des faits répétés
- ⇒ 8 femmes victimes sur 10 déclarent avoir également été soumises à des atteintes psychologiques ou des agressions verbales.

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression

APPELEZ le 3919

Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe parce que le silence facilite la violence.

NUNEROS D'URGENCE :

Pompier : le 112 ou le 18

Gendarmerie : le 17 avec un téléphone fixe ou portable et quelque soit l'endroit où vous trouvez.

Centre antipoison de Toulouse : 05.61.77.74.47

SITE INTERNET :

Nous vous rappelons que la commune a un site Internet sur lequel vous pouvez trouver des informations et suivre les activités.

Ce site vit aussi grâce à vous, si vous avez des communications à faire, envoyez-les à la mairie.

Suite info mairie

REGISTRE DES PERSONNES FRAGILES, ISOLEES

Ce dispositif de prévention et de protection des populations les plus vulnérables a été mis en place suite à la canicule de 2003 afin de permettre la veille particulière d'un public qui peut avoir besoin d'aide et d'assistance, pour prévenir des conséquences d'un événement exceptionnel (épidémie, canicule, grand froid,...).

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre communal nominatif sont :

- 1 - Les personnes âgées de 65 ans et plus,
- 2- Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ,
- 3- Les personnes adultes en situation de handicap

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, la préfète de l'Aveyron a demandé l'actualisation et l'activation du registre nominatif de recensement communal des personnes fragile , isolées.

Près de 160 lettres ont ainsi été distribuées auprès de la population de la commune afin de faire connaître ce dispositif en demandant aux personnes concernées de se faire connaître.

L'inscription au registre est facultative et confidentielle. La personne inscrite au registre a un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données nominatives ("informatique et liberté").

Si vous êtes concernés, si vous craignez de vous retrouver en difficulté pour vos achats de première nécessité, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie au 05.65.99.40.31 ou contactez Virginie CASTANIER au 06.01.30.35.32.

Nous trouverons ensemble des solutions à vous apporter. Prenez soin de vous .



Transport à la demande

Jours et horaires de fonctionnement 2020 - 2023

Le transport s'effectue depuis le lieu de résidence vers le point de destination choisi et/ou inversement, ouvert à tout le monde.

Transporteur : CAMBON , téléphone : 05.65.99.05.96 , l'usager réserve son trajet la veille du déplacement avant 12h.

Tarif : 2 € par personne aller/retour

6 points d'arrêt : Plateau ancienne gare - La Poste - La gare routière - le centre hospitalier - la zone du Bourguet - la maison des services à Vabres l'Abbaye. Renseignements à la mairie.

Suite info mairie

« Maison de Services Au Public » - « Point info seniors »

La MSAP de Vabres l'Abbaye est un guichet unique qui offre à tous les publics, une aide, une écoute et un accompagnement dans toutes leurs démarches administratives (retraite, emploi, CAF, CPAM, impôts, perte de carte identité...)

Le Point Info Sénior est un lieu de proximité dédié aux seniors et leur entourage. Il s'adresse aux personnes âgées ou en situation de handicap de plus de 60 ans pour informer, écouter, conseiller, orienter, mutualiser.

Accueil physique : 21 Avenue du Pont Vieux à Vabres l'Abbaye

Accueil téléphonique : 05.65.99.03.56 ou 06.11.93.15.86

mail : mds.vabres@orange.fr

pointinfoseniors.acgsa@gmail.com

<https://www.maisondeservicesaupublic.fr>

Site internet : <http://pointinfoseniors-awixsite.com/acgsa>

Mail : pointinfoseniors.acgsa@gmail.com



La municipalité

LE COVID : des perspectives favorables....

Suite à l'intervention du président de la République et du premier ministre, la dernière date du 10 décembre et suite aux décisions de la préfète, les dispositions suivantes sont applicables sur notre territoire.

Nous passerons à la phase 2 à partir du 15 décembre 2020 **avec un allègement du confinement (sous réserve de l'évolution sanitaire)**

Fin des attestations et déplacements entre régions autorisés ;

Instauration d'un couvre-feu de 20h00 à 06h00 du matin à l'exception du réveillon du 24 décembre (recommandation à 6 personnes maximum,)

Maintien de la fermeture des établissements recevant du public (cinémas, cirques, spectacles, ...) avec une clause de « revoyure » au 07 janvier.

Suite de la municipalité

Phase 3 à partir du 20 janvier 2021 : Nouvelles mesures (**sous réserve de l'évolution sanitaire**)

- Levée du couvre-feu
- Ouverture des salles de sport, des cafés et des restaurants ;
- Reprise des cours en présentiel pour les lycées et si les conditions sanitaires se maintiennent, reprise des cours en présentiel dans les universités 15 jours plus tard ;

Possible réouverture des stations de ski courant janvier

ATTENTION : la préfète de l'Aveyron a pris un arrêté en date du 30 novembre qui rend **le port du masque obligatoire** en Aveyron jusqu'au 20 janvier inclus.

Le site de la commune (www.saint-izaire.com) vous informe, en temps réel, de l'évolution de la réglementation. Pour toute question, la mairie reste bien évidemment à votre écoute et à votre disposition.

A propos du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni le 28 novembre 2020. Au programme de multiples délibérations et des questions diverses sur les projets en cours.

PRESENTS : Virginie CASTANIER - Nicole LICATESI - Zoe POHL BOUSQUET – Ghislain CABAL-ZINCK - Gérard RAMONDENC- Christophe RAYSSAC - Dominique ROURE- Jean Jacques SELLAM - Christian VERNHET

EXCUSEES : Chantal BARRIERE - Sylvie MEUNIER

Monsieur le Maire ouvre la séance ; Il présente l'ordre du jour en précisant le report du point 1 de l'ordre du jour, les opérations de recensement étant reportées en janvier 2022 du fait de la crise sanitaire. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont animé et participé aux cérémonies du 11 novembre 2020, tant à Salelles, Faveyrolles qu'au monument aux morts.

LES DELIBERATIONS :

Délibération prise à l'unanimité renouvelant la convention avec la mairie de Saint Affrique concernant l'instruction des certificats d'urbanisme informatif (CUa).

Suite à propos du conseil municipal

Délibération prise à l'unanimité après de multiples échanges sur l'attribution d'une prime exceptionnelle aux employés communaux. Il est proposé une prime aux employés communaux : l'adjoint technique polyvalent et à la secrétaire de mairie qui ont assuré la continuité du service et répondu positivement aux servitudes particulières de la période COVID ; au final, la secrétaire de mairie ne souhaite pas bénéficier de cette prime, s'alignant ainsi sur les modalités d'attribution de la prime au sein de la communauté de communes, ainsi qu'aux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et à la conductrice du transport scolaire pour le surplus de travail causé par la crise Covid (désinfection régulière des locaux et véhicule du transport – accompagnement spécifique des enfants). Cette prime exceptionnelle, a vocation à soutenir l'activité professionnelle dans le contexte de la crise sanitaire.

Délibération prise à l'unanimité pour facturer l'électricité (moitié de l'abonnement et consommation) au locataire du logement communal situé dans les ex locaux de la DDE. Les modalités devront prendre en compte la consommation spécifique de la locataire.

Délibération prise à l'unanimité de l'exonération des loyers dus pour les mois d'octobre à décembre 2020 pour la savonnerie, pour l'auberge et les chambres d'hôtes. Cette exonération se justifie par la crise sanitaire et le nécessaire soutien à l'activité des entreprises sises à saint Izair.

Délibération à l'unanimité pour la restauration de la « halle de justice » située aux Armayrols. Le montant des travaux envisagés est arrêté à la somme de 8990 €. Une subvention de 20% est demandée au conseil départemental, ainsi qu'au conseil régional ; le reste à payer pour la commune serait de 5394€. Une demande a été adressée aux bâtiments de France sans réponse à ce jour. Un plan pluriannuel sera à élaborer pour la restauration du patrimoine.

Délibération prise à l'unanimité du choix du site internet de la commune. Deux fournisseurs ont été contactés. La comparaison entre le site proposé par le SMICA et le site proposé par « mon clocher .com » montre différentes similitudes ; cependant, le site proposé par le SMICA quoique légèrement plus coûteux dans la durée, apparaît plus interactif avec une meilleure interconnexion entre les différents sites. Le site du SMICA est choisi pour notre commune à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES : différentes questions sont ensuite abordées pour faire le point des démarches engagées.

Suite à propos du conseil municipal

Point sur l'environnement :

Une étude sur l'assainissement de l'école de Faveyrolles de 3000 € est présentée. Il s'agit d'un projet voté précédemment qu'il nous faut mettre en œuvre. La question se pose de l'assainissement l'école ; mais aussi, de l'ensemble du village de Faveyrolles qu'il faudra prévoir au prochain budget.

Un projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments de l'ancienne DDE et de la salle des fêtes est présenté. Une première étude a été conduite qui montre un amortissement possible entre une douzaine et une quinzaine d'années en fonction du coût du branchement sur le réseau EDF. La question se pose aussi du désamiantage de la toiture du bâtiment de la DDE qui conditionnera la réalisation des installations.

Politique de l'eau : Une présentation de la « politique de l'eau » est faite par les élus en charge du dossier, qui engage des débats nourris. La compétence « eau » devra évoluer d'ici 2026 (loi Notre) afin de protéger les captages, mieux assurer la sécurité sanitaire de l'eau et la prévention des risques climatiques que ce soit le risque d'inondations qui viendrait dégrader la qualité de l'eau ou des périodes de sécheresse qui menacent l'approvisionnement en eau. En outre, la commune connaît aujourd'hui des demandes d'adduction en eau qui interrogent sur notre capacité à agrandir notre réseau en toute sécurité. Il nous faudra nous positionner, au terme d'une étude de la qualité des réseaux, sur les différentes solutions possibles (rejoindre le syndicat SIAEP - gérer l'eau en régie - voir la communauté de communes). Le prix de l'eau à Saint Izaire, aujourd'hui très inférieur au prix de l'eau dans les communes avoisinantes, devra également faire l'objet d'arbitrages à venir.

La situation des personnes isolées fragiles

L'adjointe au maire en charge de l'action sociale présente ensuite la démarche engagée sur la commune pour la protection des personnes vulnérables en application de la demande de la Préfecture. Il appartient à la commune de mettre en œuvre le réseau de solidarité indispensable pour garantir la sécurité de tous.

La communauté de communes : l'adjoint au maire représentant la commune à l'intercommunalité présente les débats en cours à la communauté de communes. Le projet de PLUI est abordé ; l'enquête publique est engagée du 07 décembre 2020 au 22 janvier 2021, avec la présence du commissaire enquêteur à la salle des fêtes le 07 janvier matin.

Le compte rendu détaillé est à disposition à la mairie.



Etat civil

Carnet bleu :

Huguette et Jean-Pierre Albouy domiciliés Les Luns sont heureux de nous annoncer la naissance de Eliott né le 7 octobre à Paris 13^{ème}, de Sabine Albouy et Mathieu Chenu.

Véronique et Joël Tauriac sont heureux de nous annoncer la naissance d'Ewen né le 13 octobre à Rodez, de Aurore Tauriac et de Frédéric Trouche.

Carnet noir :

Le 9 octobre de Madame Alice CRASSOUS

Le 26 novembre de Monsieur Aimé HOT

Actualités de La communauté de communes : enquête publique pour le PLUI

Tout au long de cette période automnale, la communauté de commune a assuré la poursuite de son fonctionnement.

L'utilisation des installations intercommunales (piscine, médiathèque, déchetterie...), la mise à disposition de masques pour les scolaires, le soutien de l'économie locale, l'actualisation de la charte du parc régional des grands causses... ont fait l'objet de multiples réflexions et ajustements.

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), actuellement consultable dans toutes les mairies des quatorze communes de la communauté de communes, fait l'objet d'une enquête publique du 07 décembre 2020 au 22 janvier 2021. Un registre d'enquête est disponible dans chaque mairie. Les observations peuvent aussi être adressées au commissaire enquêteur à la communauté de communes du Saint Affricain, Roquefort, 7 vallons 1 rue Henri Michel – bâtiment Occitan- 12400 saint Affrique

Pour Saint Izair, le commissaire enquêteur sera présent à la salle des fêtes le jeudi 07 janvier de 9H à 12H.

Réparation et renforcement du pont de saint izaire : enfin !

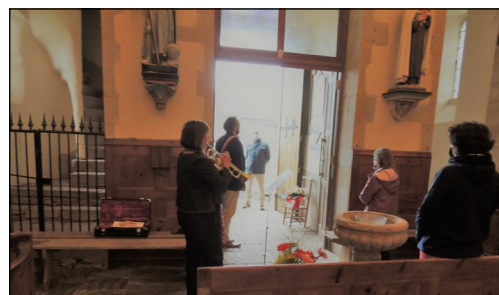
Le jeudi 3 Décembre, la municipalité a reçu la visite du président du conseil départemental, du sénateur, des conseillers départementaux du canton, des services départementaux des routes, des maires du secteur (Montclar- Broquiès- Calmels) et de la cheffe de projet de la communauté de communes.

Au programme : la rénovation du pont, attendue depuis de nombreuses années ! La réunion a permis de prendre connaissance des analyses indiquant l'état fortement dégradé de ce pont construit en 1931/1932 après la terrible crue de 1930. Différentes solutions ont ensuite été présentées et analysées qui ont conduit le conseil départemental à opter pour une réparation et un renforcement du pont permettant de supporter des charges lourdes. Le chantier est prévu sur 14 mois et pourrait commencer dès septembre 2021.



La cérémonie du 11 novembre

La municipalité a souhaité donner un relief particulier à la traditionnelle cérémonie du 11 novembre en se recueillant devant les plaques commémoratives des soldats morts au champ d'honneur tant à Salelles, Faveyrolles que devant le monument aux morts de Saint Izair. Les élus ont été accompagnés par des représentants de la population au son de la trompette à Faveyrolles et de l'accordéon à saint Izair.



La participation des citoyens à la vie locale

Comme nous nous y sommes engagés, l'équipe municipale élue cette année souhaite permettre aux habitants qui le souhaitent de s'engager dans la vie municipale au travers de comités consultatifs et autre « cafés citoyen ».

La situation sanitaire étant ce qu'elle est depuis l'élection, la concrétisation de cet engagement n'est pas encore au rendez-vous. Pour pallier le déficit de démocratie imposé par le contexte épidémique, nous avons tenté de tenir des permanences municipales délocalisées mais trop peu d'entre vous ont eu la possibilité de s'y rendre et une de ces permanences à même d'être annulée pour cause de confinement. Nous restons néanmoins optimistes et comptons sur une amélioration de la situation en 2021 pour réitérer et parvenir à la création des comités consultatifs et à l'organisation de « cafés citoyen » conviviaux.

Parallèlement, il nous est apparu important de maintenir le lien au travers du seul outil numérique existant en notre possession, à savoir le site internet de la commune. Nous nous sommes donc efforcés tout au long de de cette année de le maintenir à jour et d'y publier les informations dont nous disposons sur la crise sanitaire. Nous continuerons dans ce sens jusqu'à la refonte totale du site début 2021. A cette occasion, nous avons choisi de changer d'hébergeur du site et de travailler avec une entreprise plus locale, Laëtis basée à Arvieu en partenariat avec le Syndicat mixte pour la Modernisation et l'Ingénierie informatique des Collectivités ou établissements publics Adhérents (SMICA). Cette décision va nous permettre de mieux ancrer notre site internet au sein du territoire grâce entre autre à un agenda partagé avec toutes les autres communes adhérentes à l'Office de Tourisme du Pays de Roquefort et Saint-Affrique. La pré-réservation du Château et des salles municipales, ainsi que l'accès en ligne à certaines démarches administratives vous seront aussi accessible à travers ce nouveau site.

Cérémonie en la mémoire de Samuel Paty



Le maire et ses adjoints ont participé le dimanche 18 octobre à la cérémonie en la mémoire de Samuel Paty, enseignant assassiné dans l'exercice de ses fonctions par un terroriste.

Cette cérémonie a réuni les maires des communes de l'intercommunalité et des habitants des communes représentées. Ils ont apporté leur soutien solidaire aux enseignants de notre territoire pour qu'ils puissent exercer pleinement et sereinement leurs missions d'enseignement et d'éducation, pour qu'ils puissent combattre l'obscurantisme et former des citoyens éclairés en toute liberté. Il en va de nos valeurs républicaines !

Vie locale

LES PROJETS

La maison des producteurs locaux

Un Local Paysan pour plus d'attractivité



La porte d'entrée réparée, les étagères installées, le Local Paysan sera prêt à fonctionner à partir du lundi 14 décembre !

Les paysan-ne-s de la commune vous y livreront leurs produits bio et fermiers, tous les lundis et jeudis à partir de 18h, mais il faut penser à commander avant par téléphone, c'est du « *Call and Collect* ».

Le local est mis à disposition aux paysan-ne-s pendant trois mois pour s'assurer de la viabilité du fonctionnement, puis un bail sera signé au printemps 2021.

Nous sommes heureux de renforcer ainsi le lien entre les habitants et les producteurs de notre commune, et de faire vivre notre village tout en augmentant son attractivité !

Vous pourrez venir chercher au LOCAL PAYSAN les lundis et jeudis soir :

- du pain bio au levain naturel de Salelles - Léa : 07 89 33 55 76
- de la tomme de brebis bio (et des yaourts à partir de février) du Salze - Laurence : 06 71 88 76 82
- des œufs, du poulet et de la viande d'agneau des Armayrols - Sandra : 06 78 61 21 76

Le château

La municipalité souhaite relancer une dynamique collective pour animer, nettoyer, réhabiliter le château épiscopal, notre patrimoine commun, ainsi que les collections qui ont besoin d'être davantage mises en valeur. Ce souci de valorisation de notre patrimoine commun comprend également une réflexion à engager sur le bourg de Saint Izairre et le patrimoine des villages et hameaux pour les rendre attractifs.

A cette fin, la municipalité a rencontré à plusieurs reprises des membres de l'association « vie et château », actuellement en sommeil, pour envisager les modalités d'un partenariat actif. Cette concertation va se poursuivre dans les semaines à venir pour pouvoir acter une convention de partenariat, entre l'association et la municipalité. Il nous faudrait aboutir dès le premier trimestre 2021 pour être en capacité de préparer au mieux la prochaine saison estivale.

L'apport et la mobilisation de toutes et tous sont les bienvenus.

Pour tout contact : Christian Vernhet (06 72 64 85 86)

Dominique Roure (06 12 58 41 07)

La sécurité routière

Des réflexions sont engagées sur la sécurité routière au sein de notre commune qui est traversée par des routes à circulation importante (RD25 - RD 60 - RD902) , qui connaît un trafic poids lourd relativement dense et qui comporte des règles de priorité (cédez le passage, stop..) pas toujours respectées.

La limitation à 30 km/h dans les centres de saint Izair (bourg et Faveyrolles) n'est pas toujours effective. Des aménagements seront envisagés pour réduire la vitesse, revoir l'aménagement de la chaussée à l'entrée et à la sortie de l'agglomération. Il s'agit de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers, de sécuriser l'accès au cimetière, de délimiter des passages protégés pour les piétons, notamment devant l'école....

Cette réflexion d'ensemble sur la commune s'appuiera sur des mesures de vitesse à plusieurs endroits de la commune pour objectiver l'analyse.

L'école : « Des enfants qui plantaient des arbres... »

Attentive aux exigences éducatives et environnementales, la commune a proposé à la directrice de l'école d'accompagner un projet pédagogique et éducatif de plantation d'arbres. Courant janvier, chaque élève plantera « son » arbre à l'issue d'un travail pédagogique mené par l'enseignante. Il s'agit de sensibiliser les élèves à la vie végétale, à sa fragilité et à l'éducation à l'environnement conformément aux programmes d'enseignement. Chaque élève suivra l'évolution des arbres plantés par l'école tout au long des années à venir. Cette opération sera renouvelée chaque année pour les nouveaux élèves arrivant dans la commune.

A cette fin, la commune a réservé 25 arbres auprès de l'arboretum départemental. Par ailleurs, quelques arbres morts ou dangereux ont été abattus. Ils seront remplacés afin d'accroître la couverture végétale de la commune.



La vie associative



TELETHON 2020 :

Une urne est à votre disposition à la mairie pour faire votre don.

Randonnée photos :

Quelques jours avant le premier confinement, l'association des « amis de saelles » avait organisé une « randonnée photos » regroupant une quarantaine de participants. A l'issue du parcours de 5 à 8 km selon les variantes, un pique-nique extérieur a permis à chacun de se restaurer et de profiter de la nature ensoleillée. Une bonne réserve d'air avant le confinement !



Les travaux



Entretien de la voirie :

La communauté de Saint-Affrique, Roquefort, Sept Vallons a mis à disposition deux employés et un camion pour deux jours afin de faire l'entretien de la voirie sur le territoire communal .

Repas communal 2020

Dans le contexte particulier de cette année 2020, l'équipe municipale a décidé d'offrir un « plateau repas à emporter » aux personnes de plus de 65 ans, habitant la commune de Saint Izaire.

Réservation la veille, du menu du jour auprès de l'Auberge de la Valette, le repas est à retirer contre le « bon pour un plateau repas » que vous recevrez par courrier.

Le bon repas est valable jusqu'au 31 Janvier 2020



L'équipe
municipale
VOUS
souhaite
de joyeuses
fêtes !

